

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

**Délibérations** 

# Conseil Communautaire

#### Séance du Jeudi 10 Septembre 2020

L'an 2020, le 10 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 4 septembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 septembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 51 Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 5

Nombre de membres excusés : 3 Nombre de membres absents : 2

Date de convocation : 4 septembre 2020

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

16 SEP. 2020

et affichage le : 16 SEP. 2020

5 - Institutions et Vie Politique5.3 - Désignation de représentants

<u>Objet</u>: PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) La Souleuvre et la Vire – Entente entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom – Désignation de représentants à la conférence de l'entente

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			
		* <u>Représenté(e) par</u> : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	х				
Mme Nathalie BOUILLARD					х
Mme Catherine CAILLY	х				
M. Pascal DALIGAULT	х				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH	х				
Mme Najat LEMERAY	х				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	х				

# D2020-9-4-5d

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	х				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				х	
CAINT DEADS DE BASDS	-			*	·
M. Manuel MACHADO	×				
	^				l.
TERRES-DE-DRUANCE		Ĭ			1
M. Jean TURMEL	Х				
BEAUMESNIL	Ψ				
M. Gilles PORQUET	х				
CAMPAGNOLLES  Mme Catherine GOURNEY LECONTE	х				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET	1	
LE MESNIL-ROBERT	T			1	ľ
M. Jean-Claude RUAULT	х				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	х				
M. Olivier JEANNEAU	х				
Mme Colette JOUAULT	х				
Mme Bernadette LEROY	х				
M. Georges RAVENEL		The part of	X : Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	х				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS				,	,
M. Maurice ANNE	х				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Y .				1
Mme Annick ALLAIN	X				-
M. Alain DECLOMESNIL	х				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	х				
M. Marc GUILLAUMIN	х				
M. Francis HERMON	х				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	х				

	Excusés					
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents	
M. Eric MARTIN			X : M. Régis DELIQUAIRE			
Mme Natacha MASSIEU	x					
Mme Sandrine SAMSON	х					
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU			
VALDALLIERE	***					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x					
Mme Isabelle BACHELOT	×					
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU				x		
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Brigitte MENNIER	x					
Mme Sabrina SCOLA	х					
VIDE MODAGANDIE						
VIRE NORMANDIE  M. Marc ANDREU SABATER	×					
Mme Marie-Noëlle BALLE				×		
Mme Cindy BAUDRON					×	
M. Lucien BAZIN	х					
Mme Marie-Ange CORDIER	x					
M. Serge COUASNON	х					
Mme Nicole DESMOTTES	х					
M. Corentin GOETHALS	×					
Mme Catherine MADELAINE	x					
M. Gilles MALOISEL	×					
M. Pascal MARTIN	x					
M. Gérard MARY	×					
Mme Marie-Odile MOREL	х					
Mme Valérie OLLIVIER	×					
M. Régis PICOT	х					
Mme Jane PIGAULT	x					
Mme Annie ROSSI	х					
M. Guy VELANY	x					
TOTAL	51	0	5	3	2	
Nombre de Membres en	61					
exercice Nombre de conseillers			51			
présents Quorum						
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	56					

#### M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre de leur compétence GEMAPI, l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) et Pré-Bocage Intercom (PBI) ont souhaité mener ensemble un programme prévisionnel hydrologiquement cohérent pour la restauration et l'entretien de cours d'eau sur la Souleuvre (127 km) et la Vire (27 km), et affluents.

Ainsi, les deux EPCI se sont associés dans une entente afin de mutualiser les frais de gestion de ce programme pluriannuel (décision acté par l'Intercom de la Vire au Noireau par délibération n°2019/10 du 12 décembre 2019).

Une conférence de l'entente a ainsi été créée ; chacun des EPCI y est représenté par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. La maîtrise d'ouvrage du programme a été confiée à l'Intercom de la Vire au Noireau par convention de mandat signée avec Pré-Bocage Intercom.

Faisant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants appelés à siéger au sein de la conférence de l'entente.

Le bureau communautaire réuni le 31 août 2020 propose les candidatures suivantes :

3 membres titulaires :	3 membres suppléants :
M. Alain DECLOMESNIL	Mme Nicole DESMOTTES
M. Marc GUILLAUMIN	M. Benoît BACHELOT
M. Didier DUCHEMIN	M. André LEBIS

#### Monsieur le Président rappelle les informations suivantes :

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

Vote au scrutin ordinaire à main levée							
Pour:	56	Contre :	0	Abstentions:	0		
☐ Adopté	à la majorité	⊠ Adopté à	l'unanimité	☐ Non adopté			
Arrêté en séance Au registre suiver		an susdits					

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATEROUS-PREFECTURE
DE VIRE

Octobre

Notice State

Note State

Note State

Note State

Note State

Note State

Note State

N

Page 4 sur 4